



CMP CHRS COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL 13 FÉVRIER 2020

AUCUN DOUTE : ILS VEULENT LA PEAU DES ACCORDS CHRS !!!

Présents: NEXEM (7), CFDT (2), FO (5). SUD et CGT avaient annoncé ne pas pouvoir venir, étant engagés dans le combat contre la réforme des retraites.

Les négociations se déroulent dans un cadre un peu particulier. Nous avons devant nous 7 représentants de NEXEM (du « politique » à la secrétaire, en passant par les techniciens). On ne rigole plus ! Les choses sérieuses commencent. Nous sentons, à peine passée la porte, le sérieux de la situation et malgré les effets de manche auxquels nous aurons droit, leur but est affiché, assumé, implacable... et appuyé par une CFDT devenue la caricature d'elle-même en se substituant à de nombreuses reprises aux employeurs, les confortant dans leurs positions, les devançant même parfois.

L'entrée en matière ne manque pas de piquant... FO fait naïvement remarquer que dans la délégation employeur, un seul est issu des CHRS !!!

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions de la réunion du 26/11/2019
2. CPPNI
3. Fonds du dialogue social
4. Agenda social
5. Prévoyance

1. Approbation du relevé de décisions de la réunion du 26/11/2019

FO demande de nombreuses modifications. A priori acceptées (nous attendons la nouvelle mouture). Seule une modification sera refusée par la CFDT, mais nous permettra **de rappeler l'une de nos revendications : l'augmentation de 25 % de la valeur du point !**

Commentaire FO : la modification demandée était la suivante, « FO se félicite que la CFDT rejoigne sa revendication d'augmentation de 25 % de la valeur du point ». Or la CFDT s'en est offusquée en précisant qu'elle n'était pas favorable à cette augmentation généralisée des salaires, mais revendiquait une augmentation de la masse salariale de 25 %... Cherchez l'erreur !

2. CPPNI

FO, en préalable, a rappelé ses positions et listé quelques points d'achoppement :

- En premier lieu, **FO s'oppose à tout accord inter-branches** : l'accord sur le fonds du paritarisme doit être un accord pour les seuls CHRS. FO demande également que l'accord CPPNI et l'accord sur le fonds du paritarisme soient distincts et ne dépendent pas l'un de l'autre.
- FO rappelle son opposition au principe de prise de décision en fonction de la représentativité et rappelle sa position : « une organisation = une voix ».

→ FO revendique davantage de négociateurs.

La CFDT demande qu'il n'y ait qu'une seule présidence (avec une alternance salariée/employeur) pour les trois missions dévolues à l'instance.

Réponses de NEXEM :

- Ils sont attachés à la représentativité et ne veulent pas transiger sur le sujet.
- Ils refusent l'augmentation du nombre de négociateurs prétextant l'adéquation entre ce nombre et les moyens mis en œuvre dans l'accord sur le fonds du paritarisme.
- En ce qui concerne la présidence, ils souhaitent la conserver.
- Ils argumentent l'idée selon laquelle leur proposition est conforme à l'assiette budgétaire permettant le financement des droits nécessaires au fonctionnement des instances paritaires.

FO demande le chiffrage précis qui permet à NEXEM d'affirmer que seule une mutualisation des moyens avec la CCNT 66 permettrait d'avoir les moyens nécessaires pour fonctionner tel qu'ils le proposent. NEXEM tente de répondre en indiquant que les chiffres nous ont été envoyés. Le ratio entre le nombre de salariés entre CHRS et 66, étant de 1 pour 20 (300 000 salariés contre 12 000)... La CFDT abonde dans le sens des employeurs en avançant le chiffre de 0,07 % de la masse salariale au lieu des 0,0033 % proposé par NEXEM pour obtenir pour les négociateurs CHRS les moyens proposés. Pourcentage qui serait déduit de l'enveloppe budgétaire attribuée par le ministère pour 2020. Cela pourrait donc nuire à la politique salariale !

Commentaire FO : depuis des années nous revendiquons des moyens pour les négociateurs avec pour seule réponse une fin de non-recevoir. Et il faudrait aujourd'hui signer un accord inter-branches pour enfin avoir les moyens de négocier !!! Ce que NEXEM n'a pas réussi à faire passer par une grande porte, il tente de le faire passer par des petites fenêtres... Serait-ce donc une farce ?! De qui se moque-t-on ? Peut-être des salariés... Nous avons rappelé en séance notre opposition constante aux enveloppes bloquées et à l'austérité budgétaire qui guide tous les choix des employeurs et de la CFDT. Mais rien n'y fait. L'austérité permet de justifier l'inacceptable et la régression. L'austérité comme une fatalité indépassable. L'austérité qu'il faudrait accepter et accompagner. Pour FO, il n'en est pas question ! Se résigner au pitoyable n'est pas dans notre mandat.

FO demande l'ajout d'un point concernant la possibilité d'étoffer la délégation avec une assistance technique, ainsi que l'augmentation du nombre de jours de formation possible pour les négociateurs de 5 à 12. Pour le premier point, la CFDT refuse. Pour le second, c'est au tour de NEXEM.

FO interroge NEXEM sur la mise en place et le contenu des commissions évoquées dans l'accord proposé. Et se positionne contre ce que nous considérons comme une dérive qui permet de sortir du cadre de la « négociation » pour une forme de co-élaboration qui rappelle la co-gestion. Co-gestion à laquelle, faut-il le rappeler, nous nous sommes toujours opposés.

A cette question, NEXEM apporte une réponse très vague... Et renvoie opportunément aux choix de la CPPNI future et précise qu'il ne s'agit pas là d'un pont de blocage dans la négociation. Quant à la CFDT ? Elle défend cette disposition en précisant, qu'effectivement, il ne s'agit pas d'un lieu de négociation ! Et qu'il s'agit pour eux d'un point de blocage !!!

3. Fonds du dialogue social

La CFDT ouvre le bal. Dans l'accord proposé figure une annexe 1 (La seule !) présentant le calendrier des négociations avec les thèmes qui devraient être abordés. Pour la CFDT, un sujet semble sous-évalué : « durée, organisation et condition de travail. » Et les frais annexes des négociateurs ne seraient pas tous répertoriés, notamment les frais de parking éventuels, le matériel nécessaire (particulièrement informatique) et la garde des enfants.

FO souscrit à la demande de la CFDT concernant les frais annexes. Mais s'inscrit en faux contre le calendrier. FO considère en effet que cette annexe n'a pas lieu d'être : il s'agit d'un calendrier qui doit être négocié. Nous ne sommes pas demandeurs des points imposés par NEXEM !!! Et FO revendique que les moyens spécifiques prévus pour négocier la Convention Collective Unique (même si NEXEM se garde bien d'utiliser le terme et de l'exprimer aussi clairement) soient les moyens « ordinaires » de la négociation.

La CFDT en vient à des considérations sur les rémunérations trop faibles dans les Accords CHRS et pointe que certains articles des Accords CHRS sont désormais obsolètes après le passage en CSE.

FO fait remarquer que le calendrier proposé est déjà quelque peu biaisé... Le premier trimestre étant déjà largement entamé.

La CFDT, sans surprise, demande que les accords soient mis à la signature immédiatement.

FO rappelle encore une fois ses positions. La défense indéfectible des toutes les Conventions Collectives de Travail et leur amélioration. Et rappelle son attachement à la retraite par répartition. Considérant que le combat est juste et entièrement lié à la défense des droits collectifs et de la solidarité.

Nous rappelons l'engagement dans le combat contre la retraite par points, engagement partagé avec la CGT et SUD, absents ce jour pour cause de mobilisation.

Commentaire FO : nous vous épargnons la réponse de NEXEM. Tirade généraliste, mélange de bons sentiments et de novlangue pour tenter de nous vendre des positions progressistes (comme la réduction du nombre de branches professionnelles et donc des conventions collectives), positions que nous considérons bien au contraire comme régressives et à contre-sens de l'Histoire.

La CFDT fait l'éloge inconsidéré notamment de l'accord inter-branches CHRS/66 sur la complémentaire santé obligatoire; preuve s'il en était d'un progrès en terme de droit pour les salariés concernés et expression de solidarité !

FO s'inscrit en faux contre cette analyse et rappelle que la seule solidarité en la matière se concrétise dans la Sécurité Sociale de 1945. Et que le combat pour la conquérir s'est fait contre les mutuelles.

Commentaire FO : il n'est jamais inutile de rappeler, partout et tout le temps ce qu'est réellement la Sécu et qui se résume dans cette formule, « De chacun selon ses moyens; à chacun selon ses besoins. »

Pour finir, NEXEM dit prendre note des différentes propositions et indique que les points seront à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

4. Agenda social - calendrier de négociation

- Vendredi 28/02, CPS le matin et CMP l'après-midi. Ordre du jour : Prévoyance, CPPNI, Fonds paritaire et politique salariale.
- Jeudi 12/03, CPS.
- Vendredi 13/03, CMP.
- Mercredi 22/04, CNPTP.
- Jeudi 23/04, CMP 9h30 à 13h.

Prévoyance

NEXEM tente une fois encore d'imposer, avec l'appui de la CFDT, un accord inter-branches 66/CHRS sur la Prévoyance.

Quelques rappels s'imposent.

Les garanties des deux régimes ne se valent pas. Dans l'accord Prévoyance des CHRS, la subrogation est par exemple obligatoire, ce qui n'est pas le cas dans la 66.

Le régime des CHRS est excédentaire... Celui de la 66 ne l'est pas.

FO revendique deux accords séparés. Et souhaite que les négociations se déroulent de manière indépendante dans chaque champ conventionnel.

Un appel à concurrence doit être envoyé aux assureurs dans peu de temps (l'accord sur la Prévoyance arrivant à échéance cette année). Dans la formulation initiale de cet appel, il n'était fait mention que des seuls Accords CHRS. NEXEM souhaite que soient désormais mentionnés la CCN66 et un possible rapprochement des conventions collectives.

Un point de désaccord que nous n'arriverons pas à solutionner lors de cette réunion.

NEXEM proposera une formulation dans les prochains jours, formulation sur laquelle nous devons nous positionner.

Paris, le 20 février 2020

Délégation FO : David GREGOIRE, Véronique MENGUY, Jean-Sébastien PAWLAH, Michel
POULET, Sandrine VAGNY